

# EPIDOR

## Compte Rendu

**Date de l'événement :** 3 février 2022  
**Lieu :** Saint-Michel-de-Rivière + visioconférence  
**Dossier / Mission :** Etude pour la restauration écologique du site de Reyraud  
**Contexte / Ordre du jour :** Restitution des diagnostics sociologique (SYRPHEA CONSEIL)  
et technique (BIOTEC, ATaub-ARTO architectes)

**Présents :**

<i>Prénom NOM</i>	<i>Organisme</i>	<i>Fonction</i>
Denis MARCHAND	Agence de l'eau Adour Garonne	Assistant d'interventions
Yves MOUTTON	ATAUB ARTO Architectes	Architecte DPLG
Cécile DAURIAT	BIOTEC	Chargée de missions
Isabelle ROBERT	CD24	Technicienne
Laurent POINEAU	Commune La Barde	2ème adjoint
Christian DURET	Commune La Roche Chalais	Dir. services techniques
Delphine BONNIEU	Commune La Roche Chalais	Maire déléguée
Jean-Michel SAUTREAU	Commune La Roche Chalais CD24	Maire Conseiller départemental
Bernard GUILLEMOT	Commune Les Eglisottes et Chalaures	1er adjoint
Adeline COUTURIER	EPIDOR	Chargée de missions
Frédéric MOINOT	EPIDOR	Chargé de missions
Pascal VERDEYROUX	EPIDOR	Chargé de missions
Jean GALAND	EPIDOR CD33	Administrateur Conseiller départemental
Alain DALY	FDPPMA 24	Trésorier
Arnaud DENOUEIX	FDPPMA 24	Technicien
Catherine TAVERNY	FDPPMA 33	Chargée de missions
Matthieu TEISSIER	La CALI	Chargé de missions
Nicolas DUSSUTOUR	Natura 2000 Vallée de la Dronne	Président
Joël BONIFACE	SABV Dronne aval	Président
Stéphane BEGUERIE	SABV Dronne aval	Vice-président
Bernard HERBRETEAU	SABV Dronne aval	Vice-président
Gaël PANNETIER	SABV Dronne aval	Responsable des services
Valentin BONDU	SABV Dronne aval	Technicien
Axel GAUTHARD	SABV Dronne aval	Technicien
Géraldine CHAPRON	SABV Dronne aval	Secrétaire
François-Xavier DUPRESSOIR	SRB Dronne	Directeur
Karim ALAQUI	SRB Dronne	Technicien
Hélène CHEVAL	SYRPHEA CONSEIL	Sociologue

**Invités et excusés :** DDTM33, DDT24, DDTM17, DREAL NA, OFB, ADEME, Région NA, CD17, CEN NA, Communes de Chamadelle, Saint Aigulin, Coutras, Lagorce.

## **Introduction**

M. Jean GALAND (EPIDOR) et M. Joel BONIFACE (SABV Dronne Aval) introduisent la réunion et remercient les participants pour leur présence. Un tour de table est réalisé permettant à chacun de se présenter.

### **Pascal VERDEYROUX (EPIDOR) rappelle le contexte de l'étude**

→ Diaporama disponible en pièce jointe.

Les aspects suivants sont rappelés :

- L'historique du site, avec notamment l'apparition de la brèche en janvier 2018 et le rachat du site par le SABV Dronne Aval en décembre 2019,
- La composition de la propriété du SABV Dronne aval (environ 9 ha),
- Les enjeux, dont la sécurité, la biodiversité et le multi-usage,
- Les ambitions, qui sont l'élaboration d'un projet collectif visant à aboutir à une restauration écologique du site, une sécurisation du site et des usages, ainsi qu'une valorisation du patrimoine naturel et bâti,
- L'intérêt général du projet, récompensé par des aides de l'Europe et de la Région, et par une labélisation de l'UNESCO (trophée des Réserves de Biosphère),
- Le lancement d'une étude de projet portée par EPIDOR comprenant un diagnostic sociologique (confié à SYRPHEA conseil) et une étude technique (confiée à BIOTEC et ATAUB ARTO architectes),
- Les hypothèses de travail, pour lesquels il est nécessaire d'identifier les contraintes et implications (réglementaires, de coût, de financements, d'entretien, de risques, d'environnement, d'usages...).

### **Hélène CHEVAL (SYRPHEA Conseil) présente les résultats de son diagnostic sociologique**

→ Diaporama disponible en pièce jointe.

Des rencontres et des entretiens ont été réalisés avec des riverains et des élus des communes situées directement en amont du site de Reyraud. L'objectif était de comprendre les relations existantes entre ces acteurs et le site, et de recueillir de façon qualitative (non quantitative) les perceptions vis-à-vis de la situation actuelle, afin de construire un projet collectif.

14 personnes ont été rencontrées. Trois sujets ont été abordés : l'ancienne usine Baudou, les ouvrages hydrauliques (dont le barrage) et la Dronne (sur le site de Reyraud et en amont).

Toutes ces personnes ont formulé un lien d'attachement fort avec la rivière. Les perceptions ressenties sur la situation actuelle sont diverses. Le site de Reyraud est connu de tous en tant qu'ancienne usine Baudou, mais peu ont des informations précises sur la situation depuis le départ de l'industriel. Le barrage est au cœur des préoccupations, mais son historique est très mal connue. Chez certaines personnes, une inquiétude existe sur le devenir de la ligne d'eau.

Pour les personnes rencontrées, la Dronne représente un enjeu pour le pompage agricole, pour la biodiversité, pour les loisirs (baignade, canoë) et pour le cadre de vie (paysage). Pour certaines personnes, la baisse du niveau d'eau entraîne des désagréments et des craintes pour le maintien de certains usages. Elles estiment que des usages sont perturbés, avec quelques-uns qui deviennent impossibles (pêche en barque, plongée) et d'autres qui sont à adapter (pompage, baignade, canoë).

Pour la biodiversité, la situation actuelle leur semble en théorie positive pour la migration des poissons mais les changements observés sur le niveau d'eau et sur les berges inquiètent et questionnent : « *Vu qu'il y a moins d'eau, mais plus courante, est-ce que la température et l'oxygénation s'améliore ou s'aggrave ?* », « *Est-ce que les zones humides et les arbres ne vont pas s'assécher ?* », « *Est-ce que les berges ne vont pas s'éroder ?* », etc. Il existe un sentiment d'impuissance mais aussi un besoin de savoir s'il faut faire quelque chose ou non.

La Dronne est un repère dans le paysage local. Son changement d'aspect est perturbant. Cependant, il n'est pas apparu de relation proportionnelle entre la proximité au barrage et l'intensité des sentiments exprimés.

Vis à vis du projet, les sentiments sont très divers. Certains sujets sont abordés de façon positive comme la dépollution, la sécurisation, la remise à disposition du site aux habitants. D'autres sujets, en particulier l'avenir du barrage, sont évoqués avec des avis et des sentiments très contrastés. Les aspects réglementaires (notamment sur la continuité écologique) sont connus des élus mais pas ou peu des riverains. Les notions de coûts et d'entretiens sont floues. La maîtrise foncière publique et l'existence d'une étude sociologique et technique sont une source de satisfaction, mais pour certains riverains, les objectifs et les conclusions à venir sont une source d'inquiétudes.

Globalement ce qui ressort est plutôt un sentiment de satisfaction vis-à-vis d'une approche collective du projet, mais avec une attente forte en termes de transparence et d'informations.

Des recommandations sont formulées pour mettre en place des actions d'information à destination d'un large public, dont les riverains et usagers, notamment :

- La production d'un document didactique et convivial,
- L'accompagnement des riverains directement impactés,
- La proposition de rencontres et d'échanges pour les acteurs qui se sentent les plus concernés,
- L'organisation d'ateliers pour coconstruire la suite du projet.

### Discussions

Les élus riverains et les acteurs locaux partagent le diagnostic sociologique réalisé.

Des élus confirment l'inquiétude de certains riverains et usagers vis-à-vis des conséquences potentielles de la baisse de la ligne d'eau en amont de Reyraud.

Tous les partenaires confirment le besoin d'informer les riverains et les usagers, ainsi que l'intérêt de construire un projet collectif.

Le coût et le financement du projet sont évoqués, avec la question de savoir si ces aspects sont à prendre en compte dès le début des études, ou au contraire après que les solutions techniques auront été choisies.

Il est rappelé que le projet doit avant tout prendre en compte les intérêts de la rivière Dronne en elle-même, l'intérêt général et les contraintes réglementaires.

L'intérêt du projet pour le développement local est souligné. Il apparaît comme une formidable opportunité pour que la population puisse se réapproprier le site de Reyraud et pour construire un projet de territoire.

**Cécile DAURIAT (BIOTEC) et Yves MOUTTON (ATAUB ARTO architectes) présentent les résultats du diagnostic technique**

→ Diaporama disponible en pièce jointe.

BIOTEC rappelle le contenu de la phase 1 (diagnostic) qui est rendu ce jour, à savoir :

- La Dronne
  - Etat et contexte actuel
  - Impact de la brèche sur la morpho-dynamie, les milieux, les usages et les infrastructures
  - Tendance d'évolution
- Le Chalaure
  - Etat et contexte actuel
  - Evaluation des perturbations et dysfonctionnements
- Le site industriel
  - Etat et contexte actuel
  - Cas du bâtiment du moulin

**Etat et contexte de la Dronne**

BIOTEC présente le profil en long de la rivière Dronne entre La-Roche-Chalais et Coutras. Sur ce linéaire de 30 km, environ 50% du cours d'eau correspond à des retenues de seuil (Coutras, Monfourat, Reyraud). Ces ouvrages ont un effet très important sur la morphologie et le fonctionnement de la rivière. Ils entraînent notamment une homogénéisation des habitats (généralisation des zones calmes et raréfaction des zones courantes alors qu'elles sont naturellement dominantes sur ce type de cours d'eau), envasement du fond, fixation des bancs de sédiments, rupture des continuités écologiques et altération de la qualité de l'eau. Cependant, la Dronne possède une bonne capacité de résilience et elle doit pouvoir retrouver un fonctionnement écologique plus satisfaisant.

Concernant le seuil de Reyraud, il est rappelé :

- L'obligation de restaurer la continuité écologique (classement en Liste 2 : libre circulation des poissons et des sédiments avant 2023),
- L'enjeu fort pour les poissons migrateurs (dont anguille, alose, lamproie),
- La consistance légale de l'ouvrage, avec une hauteur de chute autorisée de 1,52 m alors que la hauteur observée (avant la brèche) était de l'ordre de 2 m (la réhausse était non autorisée).

**Conséquences de la brèche et de l'abaissement de la retenue**

Les effets de la brèche sont décrits, notamment :

- Sur la ligne d'eau en amont avec une baisse du niveau d'eau et un retour à un écoulement naturel sur un linéaire d'environ 5 km (la limite amont de la retenue du seuil de Reyraud se situait entre l'Ilot de Gouzilh et La Treille selon les débits),
- Sur la morphologie de la rivière en amont avec la restauration de faciès d'écoulement diversifiés (radiers, plats courants et mouilles),
- Sur la redistribution des sédiments à proximité immédiate du seuil et l'atterrissement du canal d'amenée,
- Sur la création de 2 bras morts en aval du seuil rive droite (bras secondaires connectés uniquement par le côté aval et qui présentent un fort intérêt écologique).

Concernant les sédiments, il reste peu de volume en amont du seuil. Depuis la brèche, une grande partie du stock est déjà parti en aval. Par conséquent, pour le futur, peu d'ajustements du fond du lit sont attendus au-delà de 200 m en amont du seuil.

Un stress hydrique de la végétation arboré sur 2 km en amont du seuil est observé, avec un risque de déchaussement de certains arbres sensibles (aulnes).

Un dénoisement de terrasses basses et d'atterrissements est observé, ce qui est favorable à des milieux d'intérêt et à la diversification des habitats.

Aucune déconnexion d'affluent n'a été observée.

Concernant les impacts de la brèche sur les usages et les infrastructures :

- Le camping de La-Roche-Chalais se situe en dehors du linéaire concerné par l'abaissement,
- Le pont de la Moulinasse ne présente pas de risque de déstabilisation,
- Deux pompages agricoles sont situés sur le linéaire concerné par la baisse de la ligne d'eau,
- Une cale de mise à l'eau (construite en 2019 donc après la brèche) est probablement à adapter,
- Pour la navigation, trois radiers sont difficilement franchissables en étiage, mais un obstacle infranchissable n'existe plus (à noter que les seuils de La-Roche-Chalais et de Monfourat ne sont pas équipés pour le franchissement des canoës).

### Tendances d'évolution

- La ligne d'eau à l'étiage ne va plus évoluer. Cependant, en conditions de crue, la ligne d'eau est légèrement retenue par les vestiges du seuil. Il y a un risque que la rivière continue d'éroder le seuil lors des crues. L'érosion peut se faire vers le fond ou sur les côtés, mais c'est difficile à prédire.
- Le rééquilibrage du profil en long sur 100 à 200 m en amont du seuil est à prévoir. Cependant, la répartition des sédiments est encore perturbée par les restes du seuil.
- Quelques arbres en sommet de berge vont dépérir.
- Les marges alluviales vont continuer à être recolonisées par la végétation.

Des mesures d'intervention sont envisageables, notamment :

- Redistribuer les sédiments en libérant les écoulements au droit du seuil (effacement des vestiges) pour éviter l'étalement du fond et donc de la lame d'eau en étiage (ce qui est observé actuellement),
- Prévoir une gestion ciblée de la végétation (recépage ponctuel),
- Valoriser certains points de vue (travaux de plantation),
- Aménager / adapter certains points d'accès à l'eau,

### Exemples et références

Un parallèle est fait avec l'ancien Moulin des Sablons (en aval de Monfourat) dont le seuil s'est ruiné dans les années 1960. L'évolution naturelle du site est visible sur les photos aériennes. On y observe une disparition progressive du seuil, la recréation d'un chenal naturel d'écoulement et le comblement de l'ancien canal d'amené. Les berges en amont du seuil n'ont pas bougé.

Des exemples d'effacement de seuils sont présentés, notamment :

- Sur la Corrèze dans le centre-ville de Tulle,
- Sur l'Aube à la Ferté-sur-Aube,
- Sur le Serein à Beaumont en Côte d'Or.

A chaque fois, l'évolution de ces sites a permis de diversifier les habitats, de redonner une dynamique naturelle à la rivière et d'améliorer son état écologique.

## Etat et contexte du Chalaure

Le Chalaure est un affluent de la Dronne qui traverse l'ancien site industriel. Son cours a été déplacé et rectifié dans les années 1960. Ces interventions ont eu un impact important sur sa morphologie, son fonctionnement et son état écologique. On observe notamment :

- Un lit surdimensionné avec étalement de la lame d'eau et atterrissements,
- Un linéaire busé avec rupture de continuité,
- Un linéaire incisé.

## Etat et contexte du site industriel

Des bâtiments ont été démolis par les anciens propriétaires. On note la présence de nombreux déchets de construction et de bâtiments en ruines dangereux. Sur l'emprise des anciens bâtiments, le sol est dégradé. La friche industrielle a fait l'objet d'une mise en sécurité par l'ADEME en 2018 (évacuation des déchets dangereux de surface). Des investigations plus poussées seront à prévoir selon les projets d'intervention envisagés (études de sols).

En l'état, le site de Reyraud ne peut donc pas être ouvert au public.

## Ambitions et hypothèses de travail

Des mesures d'accompagnement sont souhaitables, notamment : la sécurisation du site (en particulier si une ouverture au public est envisagée), le contrôle de l'évolution des vestiges du seuil, la gestion de la végétation et l'accompagnement de quelques usages en amont (accès à la rivière, pompage agricole...).

Dans le cas précis du seuil, plusieurs hypothèses d'intervention sont imaginées et analysées en fonction des différentes contraintes (réglementaires, coût, possibilité de financement, risques, effets sur l'environnement, effets sur les usages) (cf. tableau diapo 28) :

- Les différents scénarios liés à une reconstruction du seuil avec sa précédente côte ne sont pas possibles d'un point de vue réglementaire (la réhausse n'était pas légale),
- La reconstruction du seuil selon sa côte légale ferait que la ligne d'eau en amont serait 50 cm plus basse, le plan d'eau ferait environ 1 km de moins, et il faudrait obligatoirement prévoir une passe à poissons. Cette option se caractérise par un coût très élevé, une absence de gain écologique, et une nécessité d'accompagnement des usages situés sur la partie amont de l'ancienne retenue,
- La reconstruction d'un seuil selon une côte intermédiaire ne permettrait pas de se dispenser d'une passe à poissons ni d'un accompagnement des usages impactés et serait donc très coûteuse,
- La suppression partielle ou totale des vestiges du seuil permettrait de garantir d'importants gains écologiques pour un coût moindre et l'accompagnement des usages permettrait de répondre à tous les enjeux,
- L'absence d'intervention est évidemment la solution la moins coûteuse, mais implique des désagréments ou des risques sur l'évolution non contrôlée de l'ouvrage.

Finalement, seules trois solutions apparaissent possibles et pertinentes : la reconstruction du seuil selon sa côte légale avec une passe à poissons, la suppression des vestiges du seuil ou l'absence d'intervention. Cependant, seule la seconde solution apparaît satisfaisante vis-à-vis des enjeux relevant de l'intérêt général et compatibles avec les objectifs soutenus par les partenaires institutionnels et financiers du projet.

## Etat et contexte du site et des bâtiments industriels

Yves MOUTTON (ATAUB ARTO architectes) présente les différentes entités et vues remarquables du site, notamment l'ancien moulin, les bâtiments industriels plus récents mais très délabrés, le château d'eau, etc.

Il note que l'ancien moulin a été absorbé par le développement des usines, puis quasiment oublié, alors qu'il est à l'origine de l'existence et de la configuration du site. Le bâti du moulin est délabré mais présente encore de nombreux intérêts architecturaux, dont ses façades en pierre de taille.

Il est possible de conserver le bâtiment du moulin. Cependant, son état de délabrement avancé nécessite de s'en occuper assez rapidement. Trois scénarios sont envisageables :

- Le moulin est préservé à l'état de ruine sécurisé (accès au public possible),
- Le moulin est couvert (édifice couvert avec façades et couverture refaites, accessible au public à heures contrôlées),
- Le moulin est clos et couvert (édifice restauré et aménagé pour l'accueil du public et des activités à heures contrôlées).

Ces trois scénarios se caractérisent par des niveaux croissants d'ambition et de coût.

### Discussions

Mme Bonnieu informe que la Dronne est un enjeu fort pour la commune de La-Roche-Chalais qui est en train de créer un pôle rivière.

Des discussions ont lieu sur le linéaire réellement concerné par l'abaissement de la ligne d'eau suite à l'apparition de la brèche. Certains riverains estiment que la ligne d'eau s'est abaissée au droit du camping de La-Roche-Chalais, voire jusqu'au pied du seuil du même nom. Cependant, les relevés topographiques de BIOTEC et les observations du SABV Dronne Aval montrent qu'en étiage l'influence du seuil de Reyraud n'allait pas en amont de l'îlot de Gouzilh. Plusieurs hypothèses sont évoquées pour expliquer cette divergence de constat, notamment les très faibles débits observés lors des derniers étés malgré le soutien d'étiage de Mialet. Il est convenu d'organiser une visite collective sur le terrain pour affiner et partager les observations.

L'accompagnement des usages (accès à la rivière, pompages...) est considéré comme une voie de travail essentielle par tous les partenaires.

La continuité écologique sur la Dronne mais aussi sur le Chalaure (où il existe un enjeu Lamproie fluviatile) est rappelé comme étant un enjeu important.

Les retours d'expérience montrent que les changements dans la morphologie des rivières sont souvent redoutés par les riverains et les usagers, mais une fois que les projets sont réalisés, les retours sont très positifs (exemple du Ciron).

Il est souligné la nécessité d'avoir une approche globale et prospective en termes d'hydrologie, aussi bien en termes d'étiage que d'inondation (le site de Reyraud se trouve en zone rouge du PPRI).

Enfin, il est rappelé que les sujets autour de ce projet sont nombreux et complexes mais que l'objectif est d'élaborer un projet faisant consensus et prenant en compte tous les enjeux. Peu de collectivités se sont déjà lancées dans ce type de démarche. Le lancement de l'étude sociologique et technique montre la volonté des partenaires de mettre en œuvre un projet concerté. Le SABV rappelle que l'étude a pu être lancée car elle est portée par EPIDOR avec l'aide de l'Agence de l'eau et de la Région Nouvelle Aquitaine.

EPIDOR organisera une visite de terrain avec BIOTEC et les partenaires qui le souhaitent pour affiner et partager les observations. Le diagnostic sera finalisé et un rendu sera diffusé. La démarche va ensuite se poursuivre, notamment avec l'étude des premières orientations d'aménagement.